Bulletin de l'Association des Plaisanciers de Port Le Goff (APPLG)
N° 8

Photo Annick Le François

Décembre 2014

Le mot du Président

Tout d'abord, je tenais à remercier les plaisanciers présents à l'AG du 20 Septembre 2014 pour m'avoir renouvelé leur confiance en tant que membre du CA de l'APPLG, et enfin le nouveau CA pour m'avoir élu en tant que président.
Je m'associe à tous les plaisanciers pour remercier Daniel POTIN qui œuvra pendant six ans à la présidence, ainsi que notre secrétaire André-Yves LE GOFF.
Nous avons le plaisir d'accueillir deux nouveaux membres au sein du CA, à savoir Claude GUILLON et Yvon HENRY, à qui nous souhaitons une longue présence à l'APPLG.

Depuis ces élections nous avons perdu un réel membre fondateur de l'association pour qui Port Le Goff comptait tant, en la personne de Me HINGANT, décédé le 31 Octobre 2014.
Nombreux sont ceux qui le connaissaient particulièrement, et j'ai souvenir de l'époque ou les concours de pêche existaient, d'en avoir fait un avec lui, c'était un jour ou la brume tomba subitement, sans matériel électronique bien entendu, nous étions paumés, de l'autre côté de l'île Tomé, comme beaucoup d'autres ce jour là. Mais heureusement avec la petite boîte de pâté Hénaff et le litre de Muscadet ! Il aimait également organiser des jeux pour les enfants dans l'avant-port et prenait son bain traditionnellement à Port Le Goff, souvent avec son épouse Jeannette, une nouvelle page qui se tourne.....

Nous avons mis en place quatre commissions, dont vous pourrez prendre connaissance dans le journal afin que chacun d'entre nous puisse œuvrer avec ses propres compétences pour le bien de l'association.
Alors que les travaux du quai sont pratiquement terminés, nous avons quelques projets et le principal est celui de l'aménagement total du parking de Port Le Goff.
En effet, le nombre croissant de voitures, de remorques, d'annexes, de camping-cars nous a amené à cette réflexion. Nous espérons vivement que le Maire Pierre ADAM et son conseil municipal retiendront ce projet qui nous tient tant à cœur pour le bien de tous et que tout sera fonctionnel pour les premières mises à l'eau des bateaux.
D'autre part nous avons enlevé les chaînes le long du quai pour les remplacer par des protections fixées sur les bastaings le long de ce quai pour faciliter l'accès des bateaux et l'accostage en toute sécurité. Les bastaings manquants le long de la cale seront fixés.
Tous les anneaux des blocs de béton des corps morts vont être vérifiés et ré-identifiés. Un deuxième panneau «vitesse limitée à 3 nœuds» sera mis en place à la sortie du port de façon à être lisible au retour des bateaux dans le port; en effet, encore trop de plaisanciers ne respectent pas cette limitation et deviennent dangereux pour eux et pour les autres.
Le revêtement de la cale sera nettoyé, un ratissage des cailloux sera effectué dans le passage entre l'avant port et le port afin que plusieurs annexes puissent soit partir et revenir au même moment.
En accord avec la mairie, certains travaux seront effectués par les employés municipaux, d'autres par les membres du CA et toutes les bonnes volontés qui voudront bien se manifester, nous remercions tout le monde à l'avance. Nous serons donc bien occupés cet hiver pour le bien et la sécurité de tous les plaisanciers.
Au début du printemps, des ateliers pour la réalisation de nœuds marins de base seront proposés, nous aimerions que ceux qui ont des connaissances dans ce domaine se manifestent pour animer ceux-ci, nous les remercions à l'avance.
Un deuxième achat groupé de gilets de sauvetage vous est proposé.
Un projet de vestes parkas marine hiver est à l'étude (cf journal).
Enfin chacun recevra lors du paiement de sa cotisation, une carte de membre annuelle, nominative, qui permettra d'obtenir dans les magasins de pêche de la région des réductions selon les conditions de chaque enseigne.
Nos bateaux étant tous au sec, nous avons démonté la principale caméra de vidéo surveillance afin de la mettre, elle aussi au sec, pour un bon fonctionnement dés Mars 2015.
Comme chaque année, nos deux sorties pêche à pied, encadrées en autre par les membres du CA en Août, accompagnés en Juillet d'un fidèle connaisseur et passionné de pêche à pied, ont connu un vif succès. L'un des participants a fait un don de 60 euros à l'APPLG en remerciement.
Un chèque de 480 euros a été remis au président de la SNSM de Trévou-Tréguignec, lors d'un pot amical, à la maison des plaisanciers de Port Le Goff.
Le repas annuel de l'APPLG aura lieu le vendredi 6 Fevrier2-015, quant à la soirée grillade elle se tiendra le samedi 8 Août 2015, nous espérons que comme l'an dernier vous serez nombreux et comptons sur votre présence pour ces deux événements principaux de l'association.
Enfin, après une arrière saison bien ensoleillée, les fêtes de fin d'année arrivant à grands pas, au nom du conseil d'administration, je vous souhaite à vous, à votre famille et à tous ceux qui vous sont chers, une très bonne année 2015, ainsi qu'une bonne santé.

Le Président
Jean-Paul VANNIER

Composition du conseil d'administration après l'assemblée générale du 20 Septembre 2014

Président: *Jean-Paul Vannier*

Vice- président: *Jean Claude Olivier*

Secrétaire: *Jean Pierre Le Gall*

Secrétaire adjoint: *Yvon Henry*

Trésorier: *Gérard Pesci*

Trésorier adjoint: *Daniel Coadou*

Commissions

Commission « corps morts »:

Jean Claude Olivier, Serge Rivoalland, Jean Paul Vannier

Commission « travaux du port »:

François-Louis Bothorel, Gilles Le Calvez, Yvon Henry, Serge Rivoalland.

Commission « Festivités-Animations »:

Daniel Coadou, Jean-Claude Milochau, Alain Paris.

Commission « Relations Extérieures »:

Gérard Pesci, Claude Guillon, Jean-Pierre Le Gall

Internet*: Jean Pierre Le Gall* ***adjoint****: Gérard Pesci*

Bilan financier établi le 31 octobre 2014

Dépenses:

* Travaux Port Le Goff chaînes,bouées,manilles,divers)		
Solde facture Survélec		4252,00 €
* Frais de bureau (Tog Gwen, Tél. Internet, matériel bureau, diverses fournitures)		448,86 €
* Frais généraux		12847,19 €
Dont: redevance CM	8374,08 €	
Permanents	764,36 €	
Sortie pêche à pied	63,70 €	
Assurances	271,60 €	
A.G. et réceptions diverses	2484,41 €	
Achat mobilier	218,00 €	
Achats Soirée du 9 août	671,04 €	
* Divers		2009,10 €
Achat 77 polaires	1529,10 €	
Don SNSM	480,00 €	
TOTAL		**19557,15 €**

Recettes:

* Cotisations CM		15195,00 €
Dont: Cotisations 48 titulaires	4190,00 €	
Droit d'entrée	330,00 €	
Cotisations 54 locataires	7320,00 €	
Cotisations 16 saisonniers	2050,00 €	
Cotisations 29 C.M. « du bas »	1305,00 €	
* Vente remorque		2100,00 €
* Subvention municipale		250,00 €
* Retour achats soirée du 9 août		145,98 €
* Recette repas août		163,00 €
* Remboursement repas CA		250,00 €
* Remb. assurance remorque		25,54 €
* Pénalités retard reversées SNSM		80,00 €
* Dons spontanés		260,00 €
* Vente polaires et tee-shirts		1445,00 €
TOTAL		**19914,52 €**

Soit solde positif de 357,37 €

TARIFS 2015

TITULAIRES

Droit d'entrée (à partir de 5 ans d'ancienneté)	110 €
Cotisation annuelle *	90 €

LOCATAIRES

A l'année (ancienneté sup. 5 ans)	120 €
A l'année (jusqu'à 5 ans d'ancienneté)	150 €

CORPS-MORTS « DU BAS» 66 € - 21 € de ristourne = 45 €

LOCATAIRES SAISONNIERS (location à la semaine)

1 à 4 semaines	40 €
A partir de la 5 ème semaine	20 €

Forfait 2 mois 220 € + 80 € par mois supplémentaire

(payable par chèque à la réservation)

COTISATION FNPPSF 12 € (adhérents FNPPSF)

NOTA: ***faire 2 chèques séparés*** *un pour la* cotisation et un autre de 12 € pour la FNPPSF. ***Les 2 chèques sont à libeller à l'ordre de l'APPLG. La cotisation FNPPSF sera reversée globalement à la Fédération.***

* la cotisation comprend la taxe versée à l'Etat de 69 € (en 2014). Le reste concerne les frais dus à l'APPLG soit 21 €.

Attention ! RAPPELS IMPORTANTS

-A- Pour les membres « titulaires » , la cotisation est à régler **avant le 1er mars**. Ceci permet de faire un point précis sur les CM disponibles à attribuer aux membres « locataires ». Si un membre « titulaire » ne peut pas mettre son bateau durant la saison, il pourra cependant conserver sa qualité de membre pour une année, dans la limite des conditions stipulées dans le règlement intérieur (article 5). Il ne paiera alors que la part due à l'association pour son fonctionnement (21€).

-B- Pour les membres « locataires », deux cas se présentent:

Plus de 5 ans d'ancienneté, il ne sera pas nécessaire de renvoyer l'imprimé de demande de renouvellement de corps-mort (sauf si modification quelconque). Dans la mesure du possible, le CM sera le même que la saison précédente.

Jusqu'à 5 ans d'ancienneté, nécessité de renvoyer le document joint au « Tog-Gwen » **avant le 1er mars**.

Pour ces deux catégories, la commission des mouillages sera à cette date, en mesure d'organiser la répartition des mouillages. Le tableau définitif pourra être finalisé dès les premiers jours d'avril et consultable, dès lors, à la maison des plaisanciers. Bien évidemment, il sera toujours possible d'obtenir confirmation de son emplacement par téléphone auprès de l'un des membres de la commission mouillages.

Dans tous les cas, la cotisation des « locataires » devra être perçue pour le **1er mai**. Les retardataires, toutes catégories confondues seront redevables d'une majoration de **20€,** cette somme sera reversée intégralement à la station SNSM de Trestel.

Rappel: chaque adhérent est responsable de sa bouée. Son remplacement en cas de perte ou de vol est à la charge de l'usager.
Pour conserver une uniformité, l'APPLG fournira la bouée contre le versement de 40 € .

COMMUNICATION Via Internet: Si vous possédez une adresse de courrier Internet mais que vous ne recevez pas nos bulletins d'information, inscrivez -vous sur le site http://applg.org dans la rubrique « Contact », vous pouvez nous la faire connaitre également en envoyant un message à l'adresse suivante : contact@applg.org

A tous les plaisanciers, rappel de quelques points importants

A la date du 1er décembre, nous avons constaté que 20 bouées n'avaient pas été retirées. Les disparitions de bouée deviennent de plus en plus fréquentes (vol, tempêtes, crevaisons ..) et représentent un coût non négligeable pour l'association. Si cette négligence perdure, il sera nécessaire de répercuter ces frais sur le prix de la cotisation. Comptant sur votre compréhension, **nous demandons à nouveau que chaque plaisancier retire sa bouée en fin de saison**.

Les « locataires » de 5 années et moins d'ancienneté doivent **impérativement**, enlever leur chaîne de mouillage en fin de saison. Chaque année, selon les demandes et les bateaux concernés, la commission des CM réétudie l'affectation des emplacements.
Les longueurs de chaînes préconisées sont à respecter pour éviter les heurts entre bateaux, ces longueurs sont consultables sur le site Internet **http://applg.org** onglet Association/Corps-morts et à la maison des plaisanciers.
Ne mettez pas trop court non plus, et ne pas négliger la partie textile, 50 cm plus court sur l'ensemble du mouillage est une bonne mesure.

Vitesse dans le port limitée à **3 nœuds**, à **5 nœuds** dans la bande des **300m**. Soyez toujours vigilant sur la vague que génère votre bateau et qui peut surprendre et déséquilibrer un autre plaisancier.

Merci également de respecter les arrêtés municipaux concernant les interdictions de baignade et de stationnement dans le port.

L'APPLG vous propose cet achat groupé

PARKA NAUTIQUE UNISEXE
coloris : Bleu Nuit - Broderie **APPLG** sur le cœur

Ref 544/43300: Parka en polyester Taslan, doublée polaire, manches longues.
Col tempête avec large rabat fermé par velcro® en haut, doublé polaire offrant chaleur et confort.
Capuche doublée à visière rigide haute visibilité, réglable par lien élastiqué, maintenue par 2 passants fantaisie. La capuche se range dans un col préformé.
3 patchs réfléchissants pour la sécurité (bras + dos).
2 poches devant (poches plaquées avec rabat dont poches repose-main doublées polaire).
1 poche intérieure poitrine + 2 accès zippés pour personnalisation à la poitrine + bas de vêtement.
Poignets réglables par bande velcro®, Bande de propreté au col + patte d'accroche.
Détails fantaisie contrastés orange : passe-poil ouverture devant, passants + patte d'accroche au col, points d'arrêt poches devant et intérieur rabat poches devant - Zips SBS (sauf pour zips personnalisation).
Extérieur 100% polyester Taslan - enduction PVC 2000mm imperméable et respirant 20L/m²/s.
Doublure corps 100% polyester micro-polaire anti-peeling - 225g/m².
Doublure et matelassage manches 100% polyester.

Bon de commande

(à renvoyer à: **APPLG**, maison des plaisanciers de Port Le Goff, 22660 Trévou-Tréguignec **avant le 30 janvier 2015**)

NOM :

Tarif : 60€ * Qté: Taille:

* sous réserve d'une commande de 50 pièces.

Tailles disponibles

A: longueur B: largeur - tailles mesurées à plat

	XS	S	M	L	XL	XXL
A/B	80/54	82/57	84/60	86/63	88/66	90/69

OPERATION SECURITE « GILETS DE SAUVETAGE »

L'APPLG renouvelle l'achat groupé de gilets gonflables automatiques et vous les propose au prix inchangé de **50 Euros**. Les personnes intéressées peuvent passer commande auprès de notre Président Jean-Paul Vannier, vous pouvez également utiliser le volet "CONTACT" du site **http://applg.org** ou encore envoyer un message à l'adresse email: **operationgilets@applg.org.**

L'Hermione à Douarnenez

Pour préparer la prochaine saison, nous avons pensé à vous occuper pour quelques matinées par de la pratique au matelotage. Beaucoup d'anciens de la Royale auront probablement en souvenir cette formation de base enseignée durant les classes, il n'est pas question ici non plus, de formation de bosco du temps de la marine à voile, tout au plus une connaissance de ce qui peut être fait dans les cas usuels d'amarrage ou d'assemblage avec en complément la réalisation d'une épissure 3 brins.

Retenez les dates suivantes pour la pratique du matelotage: 11, 18 et 25 avril 2015 en matinée.

Voici quelques exemples de nœuds pour divers usages.

Le demi-nœud,

Le demi-nœud est peu employé seul , soit il se défait, soit il se serre, on le fait sur l'extrémité d'une manœuvre courante pour l'empêcher de passer une poulie ou un margouillet.

Nœud d'arrêt,

On préfère ce nœud au premier (appelé aussi ***nœud en huit***) il est plus gros, il doit être réalisé à 20 cm de l'extrémité du cordage pour ne pas se défaire.

Tourner sur un taquet

Tourner par le côté dégagé, éventuellement faire un tour mort, faire plusieurs S sur les oreilles, terminer en inversant la clé.

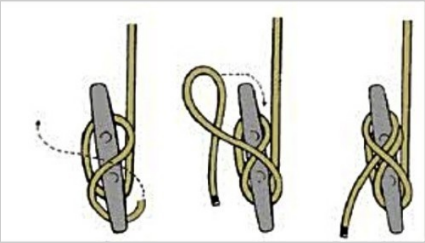

Demi-clé à capeler

S'emploie pour fixer les pare-battages à la filière ou aux balcons. Ce nœud équivaut au nœud de cabestan mais il n'est pas exécuté de la même façon.

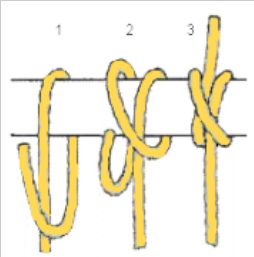

Nœud de cabestan

C'est le nœud que l'on fait pour tourner la ligne de mouillage sur la bitte d'amarrage. On fait une boucle sur la bitte, la ligne peut être sous tension, on refait une autre boucle dans le même sens pour bloquer le tout.

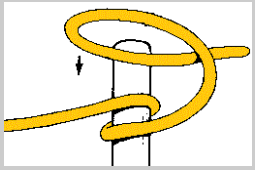

Nœud de chaise, indispensable pour amarrer avec la certitude d'une très bonne tenue et la possibilité de le défaire sans souci. Pour le faire sans hésiter il faut bien le comprendre. Un nœud que l'on a tendance à servir à toutes les sauces.

Nœud d'écoute: c'est un nœud d'ajut (abouter 2 cordages), il servait autrefois à fixer une voile à son écoute. Il peut servir 2 cordages de diamètres différents ou un cordage à une boucle épissée, une variante consiste à faire 2 tours autour de la boucle.

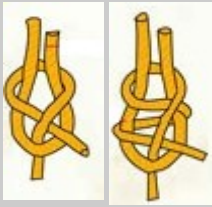

Nœud de sangle: pour abouter 2 sangles, pour faire une boucle, il consiste à faire 2 demi-nœuds superposés de façon à créer un blocage. Ce nœud est difficile à défaire s'il s'est serré.

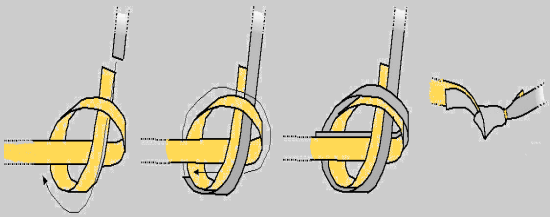

REPAS de L'APPLG du vendredi 6 février 2015 19h00

Nous avons contacté le restaurant « **PENN AR FEUNTEUN** » qui, l'an dernier, avait satisfait une grande majorité d'entre nous, il nous propose ce menu à 25 Euros.

Entrée : Brochette de St Jacques, riz, petits légumes au beurre blanc.

Plat au choix : Grenadin de veau, sauce forestière, gratin, tomates grappe
OU
Magret de canard au poivre vert, gratin, tomates grappe

Salade

Fromage

Nougat glacé et son coulis

Café

Boissons : Kir, Sauvignon, Bordeaux

RESERVATION Par courrier à Gérard Pesci
13, rue de Bel Air
22660 Trévou-Tréguignec

OU Tél 02 96 91 62 48 / 06 11 29 10 33

OU Daniel Coadou Tél 09 50 37 82 99 / 06 52 65 79 60
Précisez **VEAU** ou **MAGRET**, dernier délai pour la réservation: **24 janvier 2015** (avec chèque)

REPAS de L'APPLG du vendredi 6 février 2015 19h00

Nous avons contacté le restaurant « **PENN AR FEUNTEUN** » qui, l'an dernier, avait satisfait une grande majorité d'entre nous, il nous propose ce menu à 25 Euros.

Entrée : Brochette de St Jacques, riz, petits légumes au beurre blanc.

Plat au choix : Grenadin de veau, sauce forestière, gratin, tomates grappe
OU
Magret de canard au poivre vert, gratin, tomates grappe

Salade

Fromage

Nougat glacé et son coulis

Café

Boissons : Kir, Sauvignon, Bordeaux

RESERVATION Par courrier à Gérard Pesci
13, rue de Bel Air
22660 Trévou-Tréguignec

OU Tél 02 96 91 62 48 / 06 11 29 10 33

OU Daniel Coadou Tél 09 50 37 82 99 / 06 52 65 79 60
Précisez **VEAU** ou **MAGRET**, dernier délai pour la réservation: **24 janvier 2015** (avec chèque)